

CLOS DUPONT [082]

EXTENSION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE EN BRIQUES DE RÉEMPLOI

Clos Pierre Dupont 6, 1140 Evere
Entrepreneur : Eco Construct Group
Architecte : VLA-Architecture
Maître d'ouvrage : Mr et Mme Sirtaine



Le projet concerne l'agrandissement d'une maison unifamiliale existante à Evere. L'ancienne extension de la maison sera détruite et une nouvelle annexe (+/- 50m²) sera implantée au même endroit, sur 3 niveaux au lieu d'un seul actuellement.

Un des objectifs principaux du projet est d'optimiser le nouveau volume tout en réalisant une économie de matières. Dans cette optique, et dans le cadre d'une collaboration étroite entre le maître d'ouvrage, l'architecte et l'entrepreneur, plusieurs mesures sont prises telles que le réemploi des matériaux in situ, le choix de matériaux entrants durables, l'attention aux possibilités d'adaptabilité du nouveau volume ou encore l'étude détaillée des connexions avec la structure existante.

Un autre objectif du projet, principalement dans le chef de l'architecte cette fois, est d'établir une démarche liée au réemploi (proposition aux maîtres d'ouvrage d'intégrer des matériaux de réemploi dans les projets et réflexions architecturales en découlant), qui devrait devenir systématique pour tout type de projet.

En chiffres	
Surface rénovée	503 m ²
Réception des travaux	Janvier 2017
Subvention Be Circular	15.000 €

APPROCHE GLOBALE

A travers les thématiques abordées, ce projet propose une approche globale de la question de la circularité. La diminution de l’empreinte écologique du bâtiment est un objectif en soi, et les principes d’économie circulaire permettent d’y répondre. Ainsi, l’adaptabilité de l’extension aux besoins futurs a été pensée à la base : l’intervention architecturale prend en compte la possibilité de réaliser un bureau totalement indépendant du fonctionnement du reste de l’habitation (profession libérale). Le réemploi des matériaux est appliqué : les briques de l’annexe déconstruite sont récupérées et remises en œuvre dans la nouvelle annexe ; des briques de réemploi externes complètent l’intervention et des châssis sont déposés et réutilisés. La démarche de réemploi est intégrée dès le départ dans le projet, via l’inventaire de pré-démolition et des clauses spécifiques dans le cahier de charges. Pour compléter l’approche globale, une étude détaillée de l’intervention est réalisée pour limiter les changements à la structure existante ; les connexions sont aussi conçues pour permettre une déconstruction future, plutôt qu’une démolition.

